



Auplata

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad-des-Cannes
97354 Rémire-Montjoly
Société anonyme au capital de 31 254 099,80 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2017

**RSM Paris**

26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tel. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

Auplate

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad-des-Cannes - 97354 Rémire-Montjoly
Société anonyme au capital de 31 254 099,80 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Auplate relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans le paragraphe 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés relatif au passage à la méthode de réévaluation pour les actifs miniers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Réévaluation des actifs miniers – changement de méthode

Le paragraphe 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à l'application de la méthode de réévaluation pour la valorisation des actifs miniers dans le cadre de l'option offerte par la norme IAS 16. Les impacts comptables de ce changement appliqués prospectivement sont également détaillés dans le paragraphe 1.1.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus au regard du référentiel. Nos travaux ont consisté également à prendre connaissance du rapport d'évaluation fait par un expert, à examiner les éléments sous-jacents à l'évaluation, à apprécier les hypothèses retenues et leur sensibilité et à nous entretenir avec l'expert. Nous avons également apprécié la correcte application du changement de méthode ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Actifs et passifs en cours de cession

La note de l'annexe 2.2 expose l'accord Newmont La Source concernant la filiale Armina et la note 5.10 détaille les actifs et passifs en cours de cession.

Nos travaux ont particulièrement consisté à analyser le contrat encadrant cet accord, à suivre le niveau de dépenses de recherche et développement déclaré par Newmont et à s'assurer du correcte classement au bilan et compte de résultat des actifs, passifs et résultats de cette activité abandonnée. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons également vérifié les méthodes comptables utilisées et leur correcte application ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Financement – émissions d'obligations

La note 2.4 de l'annexe expose les financements sous forme d'OCABSA et d'ODIRNANE auxquels a eu recours le Groupe et qui pour l'essentiel ont été sur ce même exercice convertis en capital.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous nous sommes examinés les contrats et leurs caractéristiques afin d'apprécier leur traduction comptable ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Vérification du rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 28 avril 2018

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Stéphane MARIE

Associé



AUPLATA

Société anonyme au capital de 14.444.101 euros

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg – 97354 Rémire-Montjoly
R.C.S. CAYENNE 331 477 158

Comptes consolidés Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTATS FINANCIERS

1	FAITS MAJEURS	12
1.1	Changement de méthode - Réévaluation des actifs miniers	12
2	ACTIVITE.....	13
2.1	Production.....	13
2.2	Exploration : Accords de partenariats stratégiques	14
2.3	Opération de croissance externe	14
2.4	Financements et Evolution du capital	15
2.4.1	Financement Bracknor par émission d'OCABSA.....	15
2.4.1	Financement obligataire par conversion d'ODIRNANE	15
2.4.1	Evolution du capital.....	16
2.5	Autres faits marquants	16
2.5.1	Plan d'actions gratuites	16
2.5.2	Dépréciation du prêt accordé à OMCI.....	16
3	PRINCIPES COMPTABLES.....	16
3.1	Base de préparation des états financiers.....	16
3.2	Principes de consolidation	16
3.3	Référentiel comptable	16
3.4	Comparabilité et activités non poursuivies.....	17
3.4.1	Changement de méthode comptable relatif à l'application du modèle de la réévaluation sur les actifs miniers et de l'abandon du modèle de coût.....	17
3.4.2	Activités non poursuivies	17
3.5	Méthodes et règles d'évaluation.....	17
3.5.1	Événements postérieurs à la date de clôture	17
3.5.2	Résultat par action	18
3.5.3	Produits et charges non récurrents.....	18
3.5.4	Regroupement d'entreprise	18
3.5.5	Pertes de valeur	18
3.5.6	Immobilisations incorporelles	19
3.5.7	Actifs miniers	19
3.5.8	Immobilisations corporelles hors actifs miniers	20
3.5.9	Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.....	20
3.5.10	Contrats de location.....	21
3.5.11	Actifs financiers	21
3.5.12	Stocks, encours et reconnaissance des revenus	21
3.5.13	Créances et dettes	21
3.5.14	Écarts de conversion – Risques de change	21
3.5.15	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	21
3.5.16	Provisions pour risques et charges	21
3.5.17	Provision pour remise en état des sites.....	22
3.5.18	Impôts différés et situation fiscale latente	22
3.5.19	Actions propres.....	22
3.5.20	Paieement en actions	22
3.5.21	Crédit d'impôt recherche (CIR).....	24
3.5.22	Actifs et passifs éventuels	24
3.5.23	Engagements de retraite	24
4	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	24
5	NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS	24
5.1	Ecarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles	24
5.1.1	Immobilisations incorporelles et corporelles.....	24
5.1.2	Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)	27
5.1.3	Flux d'amortissements des actifs incorporels et corporels.....	27
5.2	Titres de participation mis en équivalence	27
5.3	Actifs financiers non courants	27
5.3.1	Titres disponibles à la vente	27
5.3.2	Prêts et créances	28
5.4	Stocks et encours	28
5.5	Clients et comptes rattachés.....	28

5.6	Autres actifs non courants et courants.....	29
5.7	Impôts sur les sociétés.....	29
5.7.1	Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif.....	29
5.7.2	Ventilation de la charge d'impôt.....	29
5.7.3	Ventilation des impôts différés par nature.....	30
5.7.4	Dettes et créances d'impôt.....	30
5.8	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	30
5.9	Capitaux propres.....	30
5.9.1	Évolution du capital.....	30
5.9.2	Actionnariat.....	31
5.9.3	Bons et options de souscription d'actions.....	31
5.10	Activité abandonnée.....	32
5.10.1	Bilan.....	32
5.10.2	Compte de résultat.....	33
5.11	Résultat par action.....	33
5.12	Variation des provisions pour risques et charges.....	34
5.13	Emprunts et dettes financières.....	34
5.13.1	Variation des emprunts et dettes financières.....	34
5.13.2	Échéancier des emprunts et dettes financières.....	35
5.14	Autres passifs courants et non courants.....	35
5.15	Engagements et passifs éventuels.....	36
5.15.1	Engagements financiers donnés.....	36
5.15.2	Engagements hors bilan.....	36
5.16	Ventilation du chiffre d'affaires.....	37
5.17	Charges d'exploitation.....	37
5.17.1	Ventilation des achats consommés.....	37
5.17.2	Charges de personnel.....	37
5.18	Autres produits et charges d'exploitation.....	38
5.19	Dotations et reprises aux amortissements et provisions.....	38
5.20	Produits et charges non récurrents.....	38
5.21	Coût de l'endettement.....	38
5.22	Notes relatives au tableau de flux de trésorerie.....	39
5.22.1	Charges et produits calculés.....	39
5.22.2	Détermination du besoin en fonds de roulement.....	39
5.23	Note relative aux parties liées.....	39
5.24	Information sectorielle.....	40
5.24.1	Information par groupe d'activité.....	40
5.24.2	Information par zone géographique.....	40
5.25	AUTRES NOTES.....	40
5.25.1	Effectifs.....	40
5.25.2	Rémunération des mandataires sociaux.....	40
5.25.3	Événements postérieurs.....	40

COMPTES CONSOLIDÉS
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN CONSOLIDÉ

<i>En K€</i>	Notes	31/12/17	31/12/16
ACTIF			
Actifs non courants		91 338	29 165
Écarts d'acquisition	5.1.1	0	0
Immobilisations incorporelles	5.1.2	1 305	1 395
Immobilisations corporelles	5.1.2	85 857	26 200
Actifs financiers : prêts et créances	5.3.2	175	1 570
Actifs financiers : titres disponible à la vente	5.3.1	4 001	1
Titres mis en équivalence	5.2		(0)
Impôt différé			
Autres actifs non courants			
Actifs courants		19 858	19 346
Stocks et en-cours	5.4	63	368
Clients et comptes rattachés	5.5	680	932
Autres actifs courants	5.6	8 069	1 011
Créance d'impôt	5.7.4	54	139
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	5.8	2 334	8 119
Actifs destinés à la vente	5.10	8 658	8 777
Total de l'actif		111 196	48 512

PASSIF	Notes	31/12/17	31/12/16
Capitaux propres (part du Groupe)	5.9	65 728	30 302
Capital		14 444	13 448
Primes		92	66 940
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		35 296	25
Réserves et résultat consolidés		15 896	(50 112)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(116)	(69)
Passifs non courants		30 825	9 708
Provisions	5.12	1 853	1 552
Instruments financiers dérivés			
Emprunts dettes financières à plus d'un an	5.13	4 336	4 332
Impôts différés	5.7.3	7 724	2 307
Autres passifs non courants	5.14	16 913	1 518
Passifs courants		14 759	8 571
Provisions	5.12	2 430	2 273
Instruments financiers dérivés			
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	5.13	4 780	428
Dettes financières avec les parties liées	5.22	90	20
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	5 958	4 171
Autres passifs courants	5.14	821	912
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	5.10	681	767
Total du passif et des capitaux propres		111 196	48 512

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En K€</i>	Notes	31/12/17	31/12/16
Chiffre d'affaires	5.16	4 973	9 658
Achats consommés	5.17.1	(11 244)	(12 058)
Charges de personnel	5.17.2	(248)	(3 340)
Impôts et taxes		(354)	(312)
Dotations aux amortissements et provisions	5.19	(2 013)	(1 977)
Autres produits et charges d'exploitation	5.18	(374)	(577)
Résultat opérationnel courant		(9 260)	(8 605)
Produits et charges non récurrents	5.20	(1 931)	(2 821)
Résultat opérationnel		(11 191)	(11 427)
Charge d'endettement financier brut	5.21	(450)	(659)
Rémunération de la trésorerie			
<i>Coût de l'endettement financier net</i>		(450)	(659)
Autres charges et produits financiers	5.21	(238)	(48)
Résultat courant		(11 880)	(12 134)
Impôt sur le résultat			
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	5.2	(228)	(576)
Résultat après impôts des activités poursuivies		(12 108)	(12 710)
Résultat net des activités non poursuivies	5.10	(32)	(199)
Résultat net		(12 140)	(12 909)
dont part du Groupe		(12 093)	(12 895)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(47)	(14)
<hr/>			
Nombre moyen pondéré d'actions		70 306 277	37 808 114
Dividende par action versé au titre de l'exercice			
Résultat par action des activités poursuivies, en euros		(0,172)	(0,336)
Résultat par action des activités abandonnées, en euros		(0,000)	(0,005)
<hr/>			
Actions potentielles dilutives			
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution		70 306 277	37 808 114
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros		(0,172)	(0,336)
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros		(0,000)	(0,005)

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En K€</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	(12 140)	(12 909)
Écarts de conversion		
Réévaluation des immobilisations ⁽²⁾	40 689	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾		831
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts ⁽²⁾	(5 416)	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	35 272	831
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		(1)
Impôts		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		(1)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	35 272	830
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	23 132	(12 079)
dont part du Groupe	23 179	(12 064)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(47)	(14)

(1) Le montant de 831 K€ constaté en 2016 correspond au recyclage en résultat des réévaluations antérieures consécutif à la cession intégrale des titres de participation Columbus Gold.

(2) Cf. note 1.1

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	Notes	31/12/17	31/12/16
Résultat après impôt des activités poursuivies		(12 108)	(12 710)
Charges et produits calculés	5.22.1	392	2 420
Plus et moins-values de cessions et mises au rebut		18	489
QP de résultat des sociétés mises en équivalence		228	576
Charges et produits non récurrents (sans incidence sur la trésorerie)	5.20	1 931	2 325
Capacité d'autofinancement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		(9 539)	(6 901)
Coût de l'endettement financier net		450	659
Charge d'impôt		-	-
Capacité d'autofinancement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		(9 088)	(6 241)
Impôts versés		-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	5.22.2	1 289	(388)
Flux net de trésorerie généré par l'activité des activités poursuivies		(7 799)	(6 629)
Opérations d'investissement			
Décassement / acquisition immobilisations incorporelles		(2)	-
Décassement / acquisition immobilisations corporelles		(5 512)	(2 507)
Encaissement / cession immobilisations corporelles et incorporelles		24	-
Subventions d'investissements encaissés		-	-
Décassement / acquisition immobilisations financières ⁽¹⁾		(4 055)	(143)
Encaissement / cession immobilisations financières ⁽²⁾		-	4 266
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités poursuivies		(9 545)	1 616
Opérations de financement			
Augmentation de capital ou apports	5.9	-	11 564
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-	-
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Encaissements provenant d'emprunts ⁽³⁾	5.13	12 048	-
Remboursement d'emprunts	5.13	(144)	(149)
Variation des comptes courants avec les parties liées		(0)	(115)
Intérêts financiers net versés		(352)	(574)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement des activités poursuivies		11 552	10 725
Variation de trésorerie		(5 793)	5 712
Incidence des variations de taux de change			
Trésorerie à l'ouverture	5.8	8 079	2 325
Reclassements de trésorerie		45	42
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5.8	2 331	8 079

(1) En 2017, intègre 2 M€ d'acquisition de titres d'Oscad Maroc Mining

(2) En 2016 ce poste correspond à l'encaissement relatif à la cession des titres Columbus

(3) En 2017 ce poste correspond à la trésorerie perçue de l'émission d'OCABSA et d'ODIRNANE

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes	Résultats cumulés non distribués	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat	Part du Groupe	Part ne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres
31/12/2015	9 434	56 891	(33 206)	(805)	(5 241)	27 073	(55)	27 018
Résultat net					(12 895)	(12 895)	(14)	(12 909)
Autres éléments du résultat global					830	830		830
Résultat global					830	(12 895)	(14)	(12 079)
Augmentation de capital et émission BSA	4 014	10 049				14 064		14 064
Affectation du résultat			(5 241)		5 241			
Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel (société en IG)			1230			1230		1230
Plan d'option sur actions réservées au personnel : valeur des services rendus par le personnel (société MEQ)								
Dividendes								
Variation de l'autocontrôle sur la période								
Plus-values sur actions propres								
Variations de périmètre								
Autres impacts								
31/12/2016	13 448	66 940	(37 217)	25	(12 895)	30 302	(69)	30 233

En K€	Capital	Primes	Résultats cumulés non distribués	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat	Part du Groupe	Part ne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres
31/12/2016	13 448	66 940	(37 217)	25	(12 895)	30 302	(69)	30 233
Résultat net					(12 093)	(12 093)	(47)	(12 140)
Autres éléments du résultat global					35 272	35 272		35 272
Résultat global					35 272	(12 093)	(47)	23 132
Affectation du résultat			(12 895)		12 895			
Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel (société en IG)			(1 230)			(1 230)		(1 230)
Plan d'option sur actions réservées au personnel : valeur des services rendus par le personnel (société MEQ)								
Dividendes								
Variation de l'autocontrôle sur la période								
Plus-values sur actions propres								
Augmentation de capital et émission BSA et conversion OCABSA et ORDINANE	11 952	1 526				13 477		13 477
Réduction de capital	(10 956)	(68 374)	79 330					
Variations de périmètre								
Autres impacts								
31/12/2017	14 444	92	27 989	35 297	(12 093)	65 729	(116)	65 613



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
01/01/2017 au 31/12/2017

Le Groupe AUPLATA a pour objet principal l'exploitation et l'exploration minière aurifère.

Il conduit, en Guyane Française, toutes activités liées à l'exploration et poursuit la transformation stratégique de son modèle économique en décidant de se concentrer sur la valorisation de ses permis au travers de partenariats avec des acteurs majeurs ou en propre.

AUPLATA conduit également toutes activités liées à l'exploitation de mines d'or, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants. Le Groupe a amélioré son potentiel d'exploitation de l'or par cyanuration en lieu et place des techniques d'extraction par gravimétrie primaire (exploitation de la saprolite).

AUPLATA est également présent en Côte d'Ivoire depuis 2015 à travers sa filiale à 50 % OMCI (OSEAD MINING COTE D'IVOIRE). Les deux projets miniers principaux étant, Mont Goma et Adzopé ainsi qu'un patrimoine minier au Cameroun (184 autorisations d'exploitation de 1 ha chacune, et un permis de recherche d'une superficie de 500 km²).

Le Groupe a renforcé ses positions dans les métaux précieux (Argent) et autres métaux (Zinc et Plomb) par une prise de participation dans la société OMM actionnaire majoritaire de la Compagnie Minière de Touissit.

Les comptes consolidés du Groupe AUPLATA (le « Groupe ») établis selon les normes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 26 avril 2018.

L'exercice couvre une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

1 FAITS MAJEURS

1.1 Changement de méthode - Réévaluation des actifs miniers

AUPLATA dispose parmi ses actifs miniers de permis ou concessions d'exploitation, à savoir les « PEX » Yaou et Dorlin et les trois concessions de Dieu Merci. Ces actifs miniers inscrits en immobilisations corporelles font l'objet d'un travail, d'une part de mise en valeur des ressources depuis 2009 par des campagnes d'exploration et d'études et, d'autre part, des conditions d'extraction grâce à l'autorisation d'utiliser le procédé de cyanuration en Guyane depuis 2015 afin d'améliorer le potentiel d'exploitation du Groupe.

La volonté stratégique du Groupe de se positionner pour une partie de ses activités comme une « junior mining » et ainsi d'éventuellement arbitrer ses actifs miniers l'a conduit à considérer qu'une valorisation desdits actifs selon le modèle de réévaluation en lieu et place du modèle du coût apporterait une information plus pertinente de ses opérations et de son ambition.

Dans le cadre de la mise en valeur des ressources, le Groupe a fait procéder, à une nouvelle évaluation de celles-ci sur les sites de Yaou et Dorlin par le par le cabinet de conseil et d'ingénierie SOFRECO. Cette évaluation a pris la forme d'une étude de cadrage dite « Scoping study », dont la méthodologie d'élaboration respecte les standards du code JORC (Joint Ore Reserve Committee) – normes internationales majoritairement utilisées à ce jour pour estimer et rendre compte des ressources et réserves minérales intégrant les études minières et de traitement du minerai. Cette étude s'est appuyée sur les données documentaires d'AUPLATA. Elle a permis d'estimer, sur la base d'un niveau de ressources inférées, la production d'or potentielle des deux sites, les coûts d'exploitation liés et l'investissement initial nécessaire au développement d'une future usine de production d'or.

Concernant le site de Dieu Merci, le Groupe a procédé à une campagne de forage en 2016 portant sur l'étude des « tailings ». Cette étude a démontré la présence de ressources représentant environ une tonne d'or (dont 740 kg de ressources mesurées) sur le périmètre examiné.

AUPLATA pilotera sur 2018 de nouvelles études ayant pour but d'établir un plan d'études et travaux dont l'objectif sera d'augmenter le niveau de confiance des ressources vers des niveaux de ressources « indiquées » et « mesurées ».

A partir de ces études d'appréciation des ressources sur les sites d'exploitation, le Groupe a fait procéder à une évaluation financière afférente aux sites aurifères Dieu Merci, Yaou et Dorlin. L'évaluation a été réalisée fin 2017 par un expert indépendant membre d'un cabinet international d'audit disposant de l'expertise sectorielle.

L'expert a retenu une approche multicritères de niveau 3, consistant en la mise en œuvre :

- d'une méthode d'évaluation intrinsèque par l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie dite « Discounted Cash Flow » ou DCF. Cette méthode consiste à déterminer les flux de trésorerie que les sites de Dieu Merci, Yaou et Dorlin seront en mesure de générer, puis à les actualiser au taux de rémunération attendu de ces actifs. Ce taux a été déterminé par référence aux coûts moyens pondérés du capital de sociétés cotées jugées comparables à AUPLATA,
- d'une méthode d'évaluation dite par comparable. Cette méthode repose sur l'analyse de sociétés cotées jugées comparables. Les multiples de valeur d'entreprise sur contenu brut d'or de ces comparables ont été appliqués aux contenus bruts d'or des sites concernés d'AUPLATA,

- d'une méthode d'évaluation implicite appliquée au site de Dorlin. Ce site, développé en partenariat avec la société Reunion Gold, a été évalué en référence à la valeur de ce site pour Reunion Gold, induite par une transaction récente sur son capital.

Les résultats obtenus par la mise en œuvre de ces méthodes, ont fait l'objet par l'expert d'une pondération aboutissant à une fourchette de valeur pour chaque site. Le groupe a retenu la valeur centrale d'expertise à savoir 80 600 K€, sur laquelle, pour le site de Dieu Merci, a été rétracté, le volume de son investissement dans l'usine de cyanuration pour 9,1 M€.

En M€	Valeur D'expertise (expertise Dec. 2017)		
	Min	Max	Moy
<i>Actifs Miniers</i>			
Dieu Merci (1)	10,9	13,6	12,3
Yaou	44,3	51,3	47,8
Dorlin	17,3	23,8	20,6
Total	72,5	88,7	80,6

(1) Pour le site de Dieu-Merci, le Groupe a imputé sur la valeur de l'expert son investissement de 9,1 M€ dans sa nouvelle usine de cyanuration ; la valeur de Dieu-Merci après cette imputation s'élève à 3,2 M€.

Le Groupe AUPLATA a donc opté à compter de l'exercice 2017 pour la méthode de la réévaluation pour l'ensemble de ses actifs miniers (situés sur les sites de Dieu Merci, Yaou et Dorlin) alors qu'elle appliquait jusqu'au 31 décembre 2016 la méthode du coût.

L'impact de la réévaluation a été comptabilisé en contrepartie des capitaux propres au cours de l'exercice 2017 pour 35,3M€. Les impacts détaillés dans les comptes consolidés sont les suivants :

	Valeur nette comptable au coût amorti avant application du modèle de la réévaluation	Ecart de réévaluation comptabilisé en capitaux propres	Valeur nette comptable après réévaluation
Dieu Merci	711	2 470	3 181
Yaou	6 819	40 981	47 800
Dorlin	7 900	12 650	20 550
Total titres miniers	15 430	56 101	71 531
Option d'achat 75% Dorlin par Reunion Gold (1)	-	(15 413)	(15 413)
Total titres miniers & option Reunion Gold	15 430	40 689	56 119
Impôts différés passif		(11 393)	(11 393)
Reconnaissance d'Impôts différés passif		5 976	5 976
Impact net d'impôt		35 272	50 703

(1) Concernant le site de Dorlin, AUPLATA a octroyé à Reunion Gold une option d'achat lui permettant d'acquérir 75% du titre minier (cf 2.2 et 5.14) ; option qui a été valorisée dans ce contexte à 15,4 M€

2 ACTIVITE

2.1 Production

- **Production d'or de l'exercice**

La production de l'exercice 2017 a été impactée par l'arrêt de toute production gravimétrique pour l'exploitation de la saprolite et la revue du portefeuille de sous-traitants miniers ayant conduit le Groupe à ne retenir qu'un nombre limité de partenaires pour l'exploitation alluvionnaire.



Sur l'ensemble de l'année 2017, la production d'or s'élève à 111 kg contre 235 kg en 2016, ce qui s'est traduit par un net recul du chiffre d'affaires qui s'établit à 5,0 M€ en 2017 contre 9,6 M€ en 2016. Cette production provient exclusivement de la sous-traitance minière, issue de l'exploitation alluvionnaire.

Dans ce contexte les ventes d'or affiné sont en retrait et s'élèvent à 104 kg en 2017 contre 220 kg en 2016.

- **Construction de l'usine de cyanuration de Dieu Merci**

Suite à l'obtention des autorisations administratives obtenues en 2015 sur le site de Dieu Merci et à la décision du conseil d'administration d'AUPLATA de 2016, AUPLATA a entrepris la construction de l'usine de cyanuration afin de traiter les rejets issus du traitement gravimétrique et stockés sur le site de Dieu Merci qui devrait être livrée au premier trimestre 2018 pour une mise en service au troisième trimestre 2018.

2.2 Exploration : Accords de partenariats stratégiques

- **Avec Newmont et Newcrest**

Les accords de partenariats stratégiques concernent les permis ARMINA (Iracoubo Sud et Bon Espoir) avec NEWMONT depuis 2014 et OMCI (Mont Goma et Adopzé) avec NEWCREST depuis 2016. Le PER Iracoubo Sud a été renouvelé au quatrième trimestre 2017. Concernant Bon Espoir, une demande de concession a été déposée en octobre 2016. L'Enquête Publique aura lieu en Mai 2018.

- **Avec Reunion Gold**

En 2017, AUPLATA, par l'intermédiaire de sa filiale SMYD, et Reunion Gold Corp. (TSX-V : RGD), société canadienne d'exploration cotée au Toronto Stock Exchange, ont finalisé en février 2017 un accord portant sur le titre minier (Permis d'Exploitation - PEX) de Dorlin, détenu par SMYD, filiale à 100% d'AUPLATA, en Guyane française. Le permis minier de Dorlin est situé dans le centre ouest de la Guyane Française, à 56 km à l'est de Maripasoula et à 190 km au sud-ouest de Cayenne. Une demande de renouvellement du PEX d'une superficie de 84 km² est en cours d'instruction.

L'accord conclu entre AUPLATA et Reunion Gold octroie à ce dernier une option d'achat d'une durée de 5 ans lui permettant d'acquérir 75% du titre minier de Dorlin, AUPLATA conservant les 25% restant. Pour lever cette option, Reunion Gold devra réaliser et remettre une étude de faisabilité sous une période de 4 ans et demi à compter de la signature de cet accord. En outre, afin de conserver son option, Reunion Gold s'est engagé à mettre en œuvre 3 M USD de dépenses d'exploration sur le site au cours des 3 premières années à compter de la signature de cet accord. Au 31 décembre 2017, les dépenses d'exploration de Reunion Gold s'élèvent à 227 K€. En cas d'exercice de l'option, AUPLATA aura la faculté de maintenir sa participation dans la future contrepartie détenant le titre minier, ou de la convertir en perception d'une royauté sur l'exploitation de la mine.

Suite au changement de méthode (cf 1.1), l'option d'achat octroyée à Réunion Gold lui permettent d'obtenir 75% du site de Dorlin a été valorisée à 15,4 M€.

2.3 Opération de croissance externe

Au troisième trimestre 2017, AUPLATA s'est renforcé dans les métaux précieux en procédant à l'acquisition de 4,82% d'Osead Maroc Mining, laquelle acquisition est associée, dès lors qu'AUPLATA détiendra au moins 5 % d'Osead Maroc Mining, à une option d'achat pour l'acquisition progressive de 100% d'Osead Maroc Mining, qui détient 38% du capital de la Compagnie Minière de Touissit, société cotée à la Bourse de Casablanca.

AUPLATA a la possibilité de devenir le principal actionnaire, à travers Osead Maroc Mining (OMM), de la Compagnie Minière de Touissit après exercice intégral de l'option d'achat d'une durée de 5 ans, sous réserve qu'OMM conserve sa participation au sein de la Compagnie Minière de Touissit.

A travers cette acquisition, AUPLATA diversifie ses activités dans les métaux précieux (argent) et d'autres métaux (plomb, zinc) et bénéficie via OMM de la politique de distribution de dividendes de la Compagnie Minière de Touissit.

Le prix d'acquisition total de la participation d'OMM en cas d'exercice intégral de l'option d'achat d'une durée de 5 ans est de 82,9 M€ dont 4 M€ pour 4,82 % d'OMM, 78,75 M€ pour 95,18 % d'OMM dont 75 % devant être payés en numéraire et le solde, en numéraire ou en actions nouvelles AUPLATA, au choix d'AUPLATA.

Considérant le changement de méthode décrit à la note 1.1, l'option d'achat permettant à Réunion Gold d'acquérir 75% de Dorlin a été valorisé à sa juste valeur à savoir 15,4 M€.

2.4 Financements et Evolution du capital

2.4.1 Financement Bracknor par émission d'OCABSA

Le 13 avril 2017, AUPLATA a signé avec Bracknor Investment, un contrat de financement par émission réservée d'OCABSA (Obligation Convertible en Actions avec Bons de Souscription d'Action) dont les principaux termes sont exposés ci-après :

- tirage d'une première tranche de 426 OCA assorties de BSA (OCABSA), d'un nominal de 5000 euros de nominal chacune émise à coupon zéro, émises en dessous du pair (94%) ;
- l'émission de 19 bons d'émissions de 320 OCABSA de 5000 euros de nominal chacune émise à 94% du pair ;
- « Commitment fees » ou frais d'engagement d'un montant de 1,63 M€ (5% de la valeur totale de l'emprunt), avec paiement étalé sur les 6 premières tranches ;
- Frais d'intermédiation : 5% des montants effectivement tirés.

Ce financement pouvait se traduire par un financement total de 32,5 M€ (29,3 M€ nets des frais).

Ce contrat a été interrompu le 19 octobre 2017. A la date d'interruption du contrat la situation était la suivante :

- 6 tranches utilisées, dont cinq entièrement converties et une partiellement convertie ;
- 14 bons d'émissions d'OCABSA encore détenus par Bracknor ;
- 262 OCA restant à convertir ;
- 5 793 522 BSA 1 en circulation et 1 013 000 BSA 2 détenus par Bracknor.

Le 19 octobre 2017, il a été signé le rachat de 50% des BSA Bracknor ainsi que, la suspension de la conversion des 262 OCA jusqu'au 31.12.2017, et le rachat des obligations non encore converties pour la somme de 1 506 500 €. AUPLATA bénéficiait d'une option de rachat des BSA résiduels au prix de 700 000 € avec une pénalité de €70k si l'option n'était pas exercée. La première pénalité de €70k a été payée. Le montant de 1 506 500 euros a été réduit à 1 456 500 euros et un nouvel accord a été signé le 02 janvier 2018 pour étendre l'option d'achat des 50% des BSA résiduels avec une nouvelle pénalité de 70 K€ si le l'option n'est pas exercée.

Au 31 décembre 2017, les 3 403 261 BSA étaient encore détenus par Bracknor.

En janvier 2018, les 262 OCA acquises par AUPLATA, ont été revendues pour leur montant nominal à EHGO qui a procédé à leur conversion en janvier 2018.

En 2017, l'opération s'est traduite par un apport financier net de frais de 8,9 M€.

2.4.1 Financement obligataire par conversion d'ODIRNANE

Le 30 octobre 2017, la société a conclu un contrat de financement par émission d'ODIRNANE avec BSA attachés avec le fonds d'investissement luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO »). Ce financement d'un nominal maximal de 60 M€ en cas de tirage de la totalité des 30 tranches (hors exercice des BSA) présente les caractéristiques suivantes :

- 30 tranches avec des BSA attachés aux 1^{ère} et 7^{ème} tranches ;
- Caractéristiques des tranches : 400 Obligations convertibles d'un montant nominal de 5 000 € chacune émise à 94% du pair ;
- Frais d'engagement ou « Commitment fees » 4,2 M€ payée en actions émises suite à une augmentation de capital, par incorporation de créances, réservée au fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund.

L'opération pourrait ainsi se traduire par un apport maximum de fonds propres de 91,4 M€ :

- 56,4 M€ correspondant à la souscription de la totalité des ODIRNANE (soit un prix de souscription égal à 94 % du montant nominal de la totalité des ODIRNANE de 60 M€) ;
- 35,0 M€ correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

Les tranches sont émises soit de manière régulière (toutes les 25 jours de bourses durée réduite à 15 jours et 10 jours de bourse par les avenants de janvier et mars 2018) soit par accélération (« investor call »).

Le 21 novembre 2017, AUPLATA a exercé une tranche et émis des bons de souscriptions représentant un total de 5 tranches de 400 ODIRNANE chacune sur le maximum de 30 que prévoyait le contrat :

- 400 ODIRNANE d'un montant nominal de 5.000€ chacune émise à 94% du pair ;
- 5 bons d'émission d'ODIRNANE donnant accès à 400 ODIRNANE et 10,4M€ de BSA (34.666.666 BSA au prix d'exercice de 0,30 cts)

Suite à l'assemblée générale du 18 décembre 2017, le solde des 24 bons d'émissions d'ODIRNANE donnant accès à 400 ODIRNANE représentant un financement d'un montant nominal de 48 M€ ainsi qu'un potentiel de 24,6 M€ en cas d'exercice de BSA (82 000 000 de BSA au prix d'exercice de 0,30 cts) a été autorisé.

Au 31 décembre 2017, 2 tranches ont été tirées représentant une trésorerie nette de 3,5 M€.

2.4.1 Evolution du capital

Le capital a été augmenté de 13.448.339,5 € à 14.444.101 euros au 31 décembre 2017.

Les opérations liées aux financements présentés ci-dessus sont venues augmenter le capital pour un montant total de 11,9M€ ; soit :

- Financement Bracknor pour 7.2 M€
- Financement obligataire par conversion d'Odirnane : 4,5M€ (dont 4,2M€ au titre du paiement des frais d'engagement)

A l'inverse, au cours de l'AGE du 18 décembre 2017, il a été décidé de résorber les pertes par imputation sur les postes « Réserves statutaires ou contractuelles » et « Primes d'émission, de fusion, d'apport » puis de réduire le capital social pour cause de pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action pour 10,9M€. La valeur nominale de l'action passe ainsi de 0.25 euro à 0.14 euro.

2.5 Autres faits marquants

2.5.1 Plan d'actions gratuites

Le plan d'actions gratuites émis en 2016 n'a pu être attribué de manière définitive en 2017 faute d'un montant de réserves suffisant. Le non-respect de cette condition a amené à annuler en 2017 la charge de 1 230 K€ comptabilisée en 2016 au titre de l'application d'IFRS 2.

2.5.2 Dépréciation du prêt accordé à OMCI

OMCI est détenue à 50% par AUPLATA et exploite deux permis d'exploration en Côte d'Ivoire.

Compte tenu du manque de visibilité sur l'horizon de recouvrement de la créance OMCI chez AUPLATA d'un montant de 1 431 K€ a été entièrement déprécié au cours de l'exercice.

3 PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Base de préparation des états financiers

En application des règlements européens, les états financiers du Groupe sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2017 (IAS/IFRS).

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondi au millier d'euros le plus proche.

3.2 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable, y compris les sociétés étrangères, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de celles-ci.

La consolidation est réalisée à partir de comptes établis au 31 décembre 2017.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en Note 4 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Certaines filiales non significatives au regard du Groupe ne sont pas consolidées.

3.3 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux

utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2017.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes et interprétations applicables au 1er janvier 2017. Ces applications n'ont pas eu d'impacts dans les états financiers consolidés du Groupe.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants adoptés par l'Union européenne :

- IFRS 9 « Instruments financiers », ainsi que des amendements IFRS 9 ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients ».
- IFRS 16 « Contrats de location ».

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne :

- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Processus d'améliorations annuelles des IFRS : cycle 2014-2016 ;
- Amendements à IAS 40 « Transferts des immeubles de placement » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendement à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts long-terme dans les entreprises associées et coentreprises » ;
- IFRIC 22 « Paiements d'avance sur transactions en devises » ;
- IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines ».

Le Groupe procède actuellement aux analyses des impacts des normes IFRS 9, 15 et 16 dans le cadre de ses travaux de transition mais n'anticipe pas d'impacts majeurs dans les états financiers consolidés.

3.4 Comparabilité et activités non poursuivies

3.4.1 Changement de méthode comptable relatif à l'application du modèle de la réévaluation sur les actifs miniers et de l'abandon du modèle de coût

Cf note 1.1

3.4.2 Activités non poursuivies

Comme mentionné en note 5.10, l'entité Armina est présentée en tant qu'activité non poursuivie à partir des comptes annuels 2015.

Conformément à IFRS 5, les actifs destinés à la vente et les passifs correspondants sont présentés séparément des autres actifs et passifs sur des lignes spécifiques du bilan au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016.

Le résultat net des activités non poursuivies réalisé sur les exercices 2016 et 2017 sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités non poursuivies ».

3.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des postes pour lesquels les normes IFRS requièrent une évaluation à la juste valeur et les titres miniers à compter du 31 décembre 2017 (voir note 1.1).

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations, retienne certaines hypothèses et s'appuie sur l'appréciation des géologues experts pour l'estimation des ressources minières qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation :

- de la valeur recouvrable des actifs incorporels et des actifs d'impôts différés ;
- de la juste valeur des actifs miniers inscrits en immobilisations corporelles ;
- des provisions pour risques et charges ;
- des provisions pour remise en état des sites ;
- de l'option octroyée à Reunion Gold.

3.5.1 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à un ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existantes à la date de clôture.

3.5.2 Résultat par action

Le Groupe présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action prend en compte tous les instruments ayant un effet dilutif accordés par le Groupe.

3.5.3 Produits et charges non récurrents

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Les éléments non courants résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat régulier du Groupe.

Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « produits et charges non récurrents » afin de faciliter la compréhension de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont détaillés dans la Note 5.20.

Ils comprennent essentiellement :

- Les résultats de cession de filiales ou de participations financières
- Les dépréciations et reprises de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles
- Des provisions pour litiges significatifs et non récurrents
- Les autres produits ou charges significatifs liés à des événements inhabituels ou exceptionnels qui pourraient influencer l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe
- Les coûts de fermeture de sites
- La dépréciation des comptes courants des co-entreprises.

3.5.4 Regroupement d'entreprise

La norme IFRS 3 révisée requiert l'application de la « méthode de l'acquisition » aux regroupements d'entreprises, qui consiste à évaluer à leur juste valeur les actifs, les passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition (« Goodwill ») représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) moins le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, le Groupe serait notamment amené à valoriser sur la base d'un rapport d'expert indépendant les titres miniers et à reconnaître ces éléments en actifs et ou droits miniers pour leur juste valeur. Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels obtenus.

Le Groupe enregistre, en autres charges opérationnelles, les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés directement en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue en cas de prise de contrôle. Dans le cas d'une acquisition complémentaire permettant d'obtenir le contrôle conjoint d'une société précédemment sous influence notable, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue est comptabilisé en capitaux propres.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 27 révisée, les rachats de minoritaires dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts à des minoritaires sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables à la société-mère de la différence entre le coût d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Le Groupe procède à des tests de pertes de valeur, au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, conformément à la méthodologie décrite ci-après. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

3.5.5 Pertes de valeur

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute.

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

3.5.6 Immobilisations incorporelles

3.5.6.1 Frais de recherche

Les frais de recherche concernent principalement les procédés d'extraction et les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources aurifères. Ils sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

En l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, les dépenses d'exploration, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant.

Les frais de recherche minière sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

3.5.6.2 Droits miniers

Les droits miniers correspondent à des droits d'exploration octroyés par l'État permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier.

Ils sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production.

La qualification et la quantification des ressources minières du Groupe s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les droits miniers du Groupe.

Ces ressources ont été évaluées par un expert indépendant selon la méthode de marché (recherche de comparables). Cette méthode consiste à analyser des transactions de titres miniers comparables à ceux détenus afin d'en déduire un multiple qui appliqué aux ressources de la Société, donne leur valeur de marché.

Dans les rapports des géologues experts, les ressources sont appréciées en considérant l'usage d'une technologie de traitement au cyanure, dont le rendement est compris entre 90% et 95%, soit une valeur moyenne de 92,5%. Les droits miniers détenus par la société ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL (« ARMINA ») acquise en 2010 ont été évalués à leur juste valeur selon cette méthode. A la date d'acquisition de la société ARMINA, le Groupe a considéré que ses recherches visant à développer un procédé de traitement chimique alternatif au cyanure, le thiosulfate, étaient suffisamment avancées pour appliquer le rendement attendu du processus d'extraction associé à ce procédé. Il a été considéré que tout acteur de marché qui aurait acquis ces droits miniers aurait développé une technologie similaire afin d'augmenter le rendement d'extraction. Le taux de rendement attendu repris, après une décote de prudence sur les observations faites sur le site pilote, est de 60%. Le rendement ajusté auquel a été valorisé ces droits miniers est donc de 60%/92,5%, soit 65%.

Pour valoriser les droits miniers du Groupe, il a donc été procédé à un ajustement lié au rendement attendu de la technologie d'exploitation employée à la date d'évaluation par le Groupe selon la formule suivante :

$$\text{Valeur} = \text{Ressources} \times \text{Rendement ajusté} \times \text{Multiple}$$

$$\text{Où} \quad \text{Ressources} = \text{ressources mentionnées dans les rapports des géologues}$$

$$\text{Rendement ajusté} = \text{rendement attendu du processus d'extraction} / 92,5\%$$

Les droits miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

3.5.6.3 Pertes de valeur

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

3.5.7 Actifs miniers

3.5.7.1 Evaluation jusqu'au 31/12/2016

Les actifs miniers correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation ou « PEX ») de gisements aurifères octroyés par l'État. Les ressources minières contenues dans les gisements sous-jacents des titres miniers, correspondent en substance à des actifs corporels.

Les actifs miniers étaient initialement évalués, selon le modèle du coût, au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au 1^{er} janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant. Comme pour les droits miniers, la qualification et la quantification des ressources s'appuyaient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe.

Ces ressources avaient été évaluées par l'expert indépendant. Le taux de rendement ajusté utilisé pour valoriser ces actifs était de 31%, correspondant au taux de rendement moyen de la technologie de gravimétrie, procédé d'extraction utilisé à cette date pour exploiter ces actifs, soit 29%, pondéré par le taux de rendement moyen de 92,5% de la cyanuration utilisé dans les rapports des géologues experts.

Les actifs miniers étaient amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

Les actifs miniers faisaient l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur était identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire était comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluaient la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar avaient également une influence sur la valeur des droits miniers.

3.5.7.1 Evaluation à compter du 31/12/2017

A compter du 31/12/2017 et suite au changement de méthode opté suivant IAS 16 par le Groupe (note 1.1), les actifs miniers sont comptabilisés selon la méthode de la réévaluation.

Le montant réévalué est égal à sa juste valeur à la date de réévaluation étant précisé que les réévaluations sont suffisamment régulières pour que la valeur comptable des actifs réévalués soit toujours proche de leur juste valeur.

La juste valeur d'un actif est le prix qui serait reçu de sa vente dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

Lorsque la valeur comptable d'un actif augmente à la suite d'une réévaluation, la contrepartie de cette augmentation est constatée au crédit du compte « écart de réévaluation » des autres éléments du résultat global. Toutefois, la contrepartie d'une réévaluation à la hausse est comptabilisée en produit si elle compense une réévaluation négative du même actif antérieurement comptabilisée en charges.

A l'inverse, une évaluation à la baisse est constatée en réduction de la valeur comptable de l'actif par contrepartie du compte de résultat. Toutefois, la contrepartie de cette diminution sera constatée dans les autres éléments du résultat global dès lors qu'il existe un solde créditeur positif dans la réserve de réévaluation au titre de cet actif (en cas de réévaluation à la baisse postérieure à une réévaluation à la hausse). Au-delà, elle doit être comptabilisée en charges.

3.5.8 Immobilisations corporelles hors actifs miniers

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

▪ Constructions et agencements	3 à 7 ans
▪ Installations techniques, matériels et outillages	3 à 10 ans
▪ Agencements divers	5 à 7 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits d'exploitation. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances. En particulier, le plan d'amortissement des investissements du site d'Elysée a été revu afin de correspondre à la durée du contrat d'amodiation permettant l'exploitation du site, le contrat prenant fin le 31 décembre 2018.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

3.5.9 Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan, sans retraitement des périodes antérieures.

La perte de contrôle d'une filiale, ou une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

3.5.10 Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

3.5.11 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition puis ultérieurement pour leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Les prêts et créances présentés en actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

3.5.12 Stocks, encours et reconnaissance des revenus

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le Groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le Groupe.

3.5.13 Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

3.5.14 Écarts de conversion – Risques de change

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

3.5.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur des comptes à terme sont enregistrés dans les produits financiers.

3.5.16 Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieur à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

3.5.17 Provision pour remise en état des sites

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié (actif de démantèlement), et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés conformément aux normes IFRS à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

Les variations de l'évaluation d'un passif existant relatif au démantèlement ou à la remise en état qui résultent des variations de l'échéancier ou du montant estimé des sorties de trésorerie représentatives d'avantages économiques nécessaires pour éteindre l'obligation, ou une variation du taux d'actualisation ou d'inflation, sont ajoutées ou déduites du coût de l'actif lié dans la période courante ; le montant déduit du coût de l'actif ne doit pas excéder sa valeur comptable. Si une diminution du passif excède la valeur comptable de l'actif, l'excédent est immédiatement comptabilisé en résultat.

Un premier adoptant n'est pas tenu de se conformer à ces dispositions concernant les variations de tels passifs qui se sont produits avant la date de transition aux IFRS.

Le coût de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier.

3.5.18 Impôts différés et situation fiscale latente

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) et plus largement les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsque leur réalisation est probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

3.5.19 Actions propres

Aucune action propre n'est détenue à la clôture de l'exercice.

3.5.20 Paiement en actions

3.5.20.1 Bons de souscription d'actions

- **BSA-2014**

En date du 30 juin 2014, la société AUPLATA a émis 878.154 bons de souscription d'actions (« BSA-2014 ») qui ont été intégralement souscrits par le président du Conseil d'Administration Jean-François Fourt et dont 292 718 BSA 2014 ont été annulés au 30 juin 2015.

Au 31 décembre 2017, les 585.436 BSA-2014 en vigueur au 31 décembre 2016 ont été annulés, suite à la renonciation de Monsieur Jean-François Fourt à leur bénéfice dans le cadre de sa démission de l'ensemble de ses mandats.

- **BSA-2015**

En date du 30 juin 2015, la société AUPLATA a émis 2.486.020 bons de souscription d'actions (« BSA-2015 ») dont 1.638.345 ont été souscrits par le Président Directeur Général Jean-François Fourt, à hauteur de 960 620 BSA-2015, par le Directeur Général Délégué Nagib Beydoun à hauteur de 301.205 BSA-2015, par le Directeur Général Délégué et administrateur Didier Tamagno, à hauteur de 188 260 BSA-2015 et par Arié Flack consultant du Groupe AUPLATA à hauteur de 188 260 BSA-2015.

L'exercice d'un BSA-2015 donne le droit de souscrire pendant une période de 5 ans (prolongeable à 10 ans par le Conseil d'Administration) à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,42 euro (dont 0,25 euro de nominal et 1,17 euro de prime d'émission), l'exercice étant cependant subordonné à la constatation par le Conseil d'administration d'un cours de l'action AUPLATA égal ou supérieur à 2,50 euros sur une période 15 jours de bourse consécutifs.

Au 31 décembre 2017, un solde de 376.520 BSA-2015 demeure en vigueur à la suite des démissions de Jean-François Fourt et Nagib Beydoun de l'ensemble de leurs mandats.

Au 31 décembre 2017, les 376.520 BSA-2015* en vigueur ne sont pas exerçables.

*Les BSA-2015 dont les conditions d'exercice prévoient un critère de performance lié sur l'évolution du cours de bourse ont été valorisés selon une approche basée sur les méthodes de simulation Monte-Carlo.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans, est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres. Cependant le prix d'émission des BSA-2015 correspondant à leur juste valeur, aucune rémunération n'est comptabilisée en charges de personnel.

- **BSA-2015-2**

En date du 4 septembre 2015, la société AUPLATA a émis 1.725.190 bons de souscription d'action (« BSA-2015-2 »), intégralement souscrits par le Président Directeur Général Jean-François Fourt.

Au 31 décembre 2017, les 1.725.190 BSA-2015-2 ont été annulés à la suite de la démission de Monsieur Jean-François Fourt.

- **BSA Bracknor**

Le financement Bracknor a donné lieu à l'émission de BSA dont les conditions d'exercice sont décrites au point 2.4.1.

50% des BSA Bracknor sont détenus par AUPLATA.

- **BSA EHGO**

Le financement EHGO décrit en note 2.4.2 a donné lieu à l'émission de 17 333 333 BSA-1 au prix d'exercice de 0,30 € et 17 333 333 BSA-2 au prix d'exercice de 0,30 €.

3.5.20.2 Actions gratuites

Il est rappelé que lors de sa réunion du 16 septembre 2016, le conseil d'administration d'AUPLATA, a conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 dont l'adoption a été confirmée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2016, et sur la recommandation du Comité des rémunérations, voté un plan d'attribution gratuite de 3 769 115 actions de 0,25 euro de nominal soit un montant nominal total de 942 278,75 euros aux bénéficiaires suivants :

Jean-François FOURT, Président Directeur Général	2.689 115
Didier TAMAGNO, Directeur Général Délégué	240.000
Nagib BEYDOUN, Directeur Général Délégué	240.000
Gilles BOYER, Directeur Financier	600.000

Les actions attribuées gratuitement devaient définitivement acquises par chacun des bénéficiaires sans condition de performance au terme d'une période d'acquisition d'une durée d'une année, sous réserve de (i) l'existence, à l'expiration de la Période d'Acquisition, de réserves, primes d'émission et/ou bénéfices, dans les comptes d'AUPLATA d'un montant au moins égal à 942.278,75 euros après déduction des pertes et du report à nouveau, afin de créer le nombre d'actions ordinaires nouvelles nécessaires au profit des bénéficiaires et (ii) au maintien, pour les bénéficiaires, de leur situation de salariés ou de mandataires sociaux.

A la suite de la démission du mandat de Monsieur Nagib Beydoun le 8 novembre 2016 et de la cessation des fonctions de Monsieur Gilles Boyer le 23 juin 2017, ces derniers ont perdu leur droit au bénéfice de 840 000 actions gratuites

Dans la mesure où les comptes de la Société à la date d'acquisition des actions gratuites ont fait apparaître des réserves et primes d'émission d'un montant négatif après déduction des pertes et du report à nouveau, la décision d'attribution gratuite d'actions en date du 16 septembre 2016 au profit des bénéficiaires, Monsieur Jean-François Fourt et Monsieur Didier Tamagno est devenu caduque.

L'annulation de ce plan d'attribution gratuite d'action s'est traduite dans les comptes par une reprise de charges comptabilisée antérieurement (1 230 K€) au cours de l'exercice 2017.

3.5.21 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Conformément aux normes IAS 12 - *Impôts sur le résultat* et IAS 20 - *Subventions publiques*, les crédits d'impôt recherche sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

3.5.22 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'évènements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3.

3.5.23 Engagements de retraite

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Cette provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turn-over et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les provisions (ou actifs) comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés et différences actuarielles non comptabilisés. Les taux d'actualisation sont arrêtés par référence à la moyenne sur 5 ans des taux sans risque.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

4 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est fournie est la suivante :

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
<i>Société consolidante</i>							
AUPLATA SA		Top	Top	Top	Top	IG	IG
<i>Filiales</i>							
SMYD	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
CMD	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
ARMINA ⁽¹⁾	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
OMCI	AUPLATA SA	50%	50%	50%	50%	MEE	MEE
VERDAL REFORESTAGE	AUPLATA SA	66%	66%	66%	66%	IG	IG

(1) ARMINA a été reclassée au titre de l'application d'IFRS 5 (cf. note 4.10)

5 NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

5.1 Ecarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

5.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	31/12/17		31/12/16	
	Valeurs brutes	Amortissements/ pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs Nettes
Frais de recherche	1 517	(213)	1 303	1 395
Droits miniers				
Autres immobilisations incorporelles	22	(20)	2	
Total immobilisations incorporelles	1 538	(233)	1 305	1 395
Actifs miniers	71 531		71 531	15 671
Terrains	1 118	(910)	208	227
Constructions	14 030	(11 115)	2 915	3 562
Installations techniques, matériels et outillages industriels	11 659	(10 934)	725	1 475
Autres immobilisations corporelles	1 429	(1 044)	385	56
Immobilisations corporelles en cours	10 093		10 093	5 209
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	109 860	(24 003)	85 857	26 200

- **Droits miniers**

Les droits miniers comptabilisés par le Groupe correspondent à des droits d'exploration octroyés par l'Etat permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier. Les droits miniers relatifs au titre minier Bon Espoir ont été évalués à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de la société ARMINA. Ces droits miniers ont été reclassés en actifs en cours de cession depuis le 31 décembre 2015 (cf. note 5.10).

- **Actifs Miniers**

Les actifs miniers comptabilisés par le Groupe correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation) de gisements aurifères octroyés par l'Etat. Les ressources minières contenues dans les gisements sous-jacents des titres miniers, correspondent en substance à des actifs corporels.

Les actifs miniers sont évalués au coût d'acquisition ou de production jusqu'au 31 décembre 2016 ; étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au premier janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant conformément à l'option offerte par IFRS 1. Depuis le 31 décembre 2017, les actifs miniers sont évalués à leur juste valeur selon le modèle de la réévaluation.

La ventilation par site des actifs miniers se présente comme suit au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 :

En K€	31/12/17			31/12/16
	Valeurs brutes	Amortissements	pertes de valeur	Valeurs nettes
Dieu Merci (1)	3 181			738
Yaou	47 800			7 032
Dorlin	20 550			7 900
Total actifs miniers	71 531			15 670

(1) Pour le site de Dieu-Merci, le Groupe a imputé sur la valeur de l'expert (12,3 M€) le montant de son investissement de 9,1 M€ dans sa nouvelle usine de cyanuration

L'ensemble des titres miniers du Groupe et leurs échéances sont résumés dans le tableau ci-après :

ZONE	DETENTEUR	NATURE DU PERMIS	SUPERFICIE (KM2)	ECHEANCE	SUIVI	NOUVELLE ECHEANCE	
DIEU MERCI	GUYANE	TEXMINE	CONCESSION	102,4	31/12/18	Demande de renouvellement déposée en décembre 2016	
LA VICTOIRE	GUYANE	TEXMINE	CONCESSION	21,6	31/12/18	Demande de renouvellement déposée en décembre 2016	
RENAISSANCE	GUYANE	TEXMINE	CONCESSION	12,5	31/12/18	Demande de renouvellement déposée en décembre 2016	
COURIEGE	GUYANE	AUPLATA	PER	14	02/07/15	Avis favorable CDM Mars 2018. Dossier au Ministère	02/07/20
PERVENCHE	GUYANE	AUPLATA	PER	14,6		Avis favorable CDM Novembre 2017. Dossier au Ministère	
YAOU	GUYANE	SMYD	PEX	52	10/11/14	Mise en demeure levée Mars 2018. Dossier au Ministère	10/11/19
DORLIN	GUYANE	SMYD	PEX	84	30/07/15	Demande de renouvellement déposée le 6/07/2015-Demande de compléments le 12/01/2017	20/07/20
BON ESPOIR	GUYANE	ARMINA	PER	122,275	31/10/16	Demande de concession déposée oct 2016. Enquête Publique en Mai 2018	
IRACOUBO SUD	GUYANE	ARMINA	PER	300	01/03/15	Renouvellement octroyé 13 Novembre 2017	01/03/20

5.1.2 Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

En K€	31/12/16	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecarts de réévaluation	Autres mvts	31/12/17
Frais de recherche	1 517						1 517
Droits miniers							
Autres immobilisations incorporelles	20		2				22
Total immobilisations incorporelles	1 536	0	2	0	0	0	1 538
Actifs miniers	17 140				54 393		71 533
Terrains	1 117						1 117
Terrains en crédit-bail							
Constructions	13 887					143	14 030
Constructions en crédit-bail							
Installations techniques	7 612		4	(54)			7 562
Installations techniques en crédit-bail	4 063		31			3	4 097
Autres immobilisations corporelles	909		30			403	1 341
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	88						88
Immobilisations corporelles en cours	5 209		5 431			(546)	10 093
Avances et acomptes							
Total immobilisations corporelles	50 024	0	5 495	(54)	54 393	3	109 860

Les écarts de réévaluation sont présentés en note 1.1

5.1.3 Flux d'amortissements des actifs incorporels et corporels

En K€	Ouverture	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Cessions	Ecarts de réévaluation	Autres mvts	Clôture
Frais de recherche	122		91					213
Droits miniers	(0)							(0)
Autres immobilisations incorporelles	20		1					20
Total immobilisations incorporelles	141	0	92	0	0	0	0	233
Actifs miniers	1 468		240			(1 708)		910
Terrains	890		19					910
Terrains en crédit-bail								
Constructions	10 324		790					11 115
Constructions en crédit-bail								
Installations techniques	7 459		73		(12)	(0)		7 519
Installations techniques en crédit-bail	2 742		706				(32)	3 415
Autres immobilisations corporelles	888		89				(2)	975
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	52		18					70
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
Total immobilisations corporelles	23 823	0	1 934	0	(12)	(1 708)	(34)	24 003

5.2 Titres de participation mis en équivalence

Compte tenu des pertes générées par OMCI, sa valeur d'équivalence est négative au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016. A ce titre, elle est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

5.3 Actifs financiers non courants

5.3.1 Titres disponibles à la vente

La variation des titres disponibles à la vente est la suivante :

En K€	31/12/2016	31/12/2017
SMD	1	1
OS EAD MAROC		4 000
Totaux titres disponibles à la vente	1	4 001

Les titres disponibles à la vente d'un montant de 4 M€ correspondent à l'acquisition de 4,82% d'Osead Maroc Mining au cours de l'exercice 2017.

5.3.2 Prêts et créances

En K€ - valeurs nettes	31/12/17	31/12/16
Dépôts et cautionnements ⁽¹⁾	175	196
Prêt OMCI valeur brute	1 431	1 374
Dépréciation prêt OMCI	(1 431)	
Valeur nette prêt OMCI	-	1 374
Total prêts et créances	175	1 570

(1) Ce poste correspond essentiellement à des cautions

Compte tenu du manque de visibilité sur l'horizon du recouvrement du prêt accordé par AUPLATA à OMCI, le prêt a été déprécié pour un montant de 1 431 K€ au cours de l'exercice 2017 (cf. note 5.19).

5.4 Stocks et encours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

En K€	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	63		63	99		99
Stocks - en - cours de production						
Stocks - pds finis et intermédiaires				269		269
Stocks de marchandises						
Total stocks et encours	63	0	63	368	0	368

5.5 Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs brutes	1239	1197
Pertes de valeur	(559)	(265)
Valeurs nettes	680	932

Echéanciers des créances non dépréciées :

en k€	non échu	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total
Totaux	286	16	0	0	377	680

5.6 Autres actifs non courants et courants

En K€	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Créances fiscales hors IS - non courant						
Total autres débiteurs non courants	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	1306		1306	367		367
Créances sur personnel & org. sociaux	42		42	63		63
Créances fiscales - hors IS - courant						
Comptes courants Groupe actif - courant	3	0	3	3		3
Charges constatées d'avance	393		393	296		296
Actionnaires : capital appelé non versé						
Créances successions d'actifs - courant						
Autres créances - courant	357		357	281		281
Frais d'émission d'emprunt - courant	5 967		5 967	0		0
Total autres débiteurs courants	8 069	(0)	8 069	1 011	0	1 011

5.7 Impôts sur les sociétés

5.7.1 Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

En K€	31/12/2017
Résultat avant impôt	(12 139)
Taux d'imposition normale applicable en France (%)	33,33%
(Charge) produit d'impôt théorique	4 046
Incidences des :	
CICE	5
Résultat des sociétés mises en équivalence	(76)
Paie ments en actions	410
Moins valeur succession de titres de participation	-
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(4 385)
Autres	0
(Charge) produit d'impôt effectivement constaté	0
Taux d'impôt effectif (%)	0,00%

5.7.2 Ventilation de la charge d'impôt

Le groupe n'a pas constaté de charge d'impôt au titre des exercices 2016 et au 2017.

5.7.3 Ventilation des impôts différés par nature

En K€	31/12/2016	Impact résultat	Effets de change	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Réévaluation des actifs miniers	Reclass. actifs en cours de cession	31/12/2017
Immobilisations incorporelles & corporelles	(3 820)	38				(11 393)		(15 176)
Immobilisations financières	0							0
Stocks	0							0
Créances	(3 000)	0						(3 000)
Provisions	89	1						90
Dettes financières	(8)	(6)						(14)
Dettes courantes	(1 064)	0						(1 064)
Autres	(35)	0						(35)
Reportés déficitaires	21 803	4 467						26 270
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	13 963	4 499	0	0	0	(11 393)	0	7 070
Impôts différés actifs non reconnus	(16 270)	(4 499)				5 976	0	(14 793)
Impôts différés nets	(2 307)	0	0	0	0	(5 416)	0	(7 724)
Dont impôts différés passifs	(2 307)	0	0	0	0	(5 416)	0	(7 724)

Les reports déficitaires peuvent s'imputer sur des résultats fiscaux sans limite de temps.

5.7.4 Dettes et créances d'impôt

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Créance d'impôt	54	139
Impôt exigible		
Créance / (dette) d'impôt net	54	139

Les créances d'impôt correspondent au CICE.

5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités	2 334	8 112
Intérêts courus non échus s/dispo.		7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 334	8 119
Concours bancaires (trésorerie passive)	(3)	(38)
Intérêts courus non échus - Trésorerie passiv.		(2)
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	2 331	8 079

5.9 Capitaux propres

Au 31 décembre 2017, le capital social de la société AUPLATA s'élève à 14.444.101 euros constitué de 103.172.151 actions de 0,14 € de nominal chacune, totalement libérées.

5.9.1 Évolution du capital

Date	Libellé	Nb. Titres	Valorisation (€)
01/01/17	Solde au début de l'exercice	53 793 358	13 448 340
19/04/2017-18/10/2017	Conversions d'OCA emprunt Bracknor	29 007 365	7 251 841
21/11/17	Augmentation de capital	16 800 000	4 200 000
18/12/17	Réduction de capital	-	(10 956 080)
21/12/2017-31/12/2017	Conversions d'OCA emprunt EHGO	3 571 428	500 000
31/12/17	Solde en fin d'exercice	103 172 151	14 444 102

5.9.2 Actionariat

	31/12/17				31/12/16			
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%
4T Commodities and emerging markets	9 445 225	9,2%	9 445 225	9,2%	9 445 225	17,6%	9 445 225	17,6%
Flottant	93 726 926	90,8%	93 726 926	90,8%	44 348 133	82,4%	44 348 133	82,4%
Total	103 172 151	100%	103 172 151	100%	53 793 358	100%	53 793 358	100%

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote du Groupe.

5.9.3 Bons et options de souscription d'actions

Série d'options	Nombre d'options attribuées	Date d'attribution	Date d'échéance	Prix d'exercice	Juste valeur à la date d'attribution	Charge 2016 (en K€)	Charge 2017 (en K€)
BSA-2014	878 154	30/06/2014	30/06/2024	1,38 €	0,84 €		
BSA-2015	1 638 345	30/06/2015	30/06/2020	1,42 €	0,083 €	NA	NA
BSA-2015-2	1 725 190	04/09/2015	04/09/2020	1,24 €	0,073 €	NA	NA
BSA 1 - Tranche 1	614 423	13/04/2017	13/04/2022	1,04 €	0,1626 €	NA	NA
BSA 2 - Tranche 1	213 000	13/04/2017	13/04/2022	3,00 €	0,0142 €	NA	NA
BSA 1 - Tranche 2	695 652	12/05/2017	12/05/2022	0,69 €	0,1626 €	NA	NA
BSA 2 - Tranche 2	160 000	12/05/2017	12/05/2022	3,00 €	0,0142 €	NA	NA
BSA 1 - Tranche 3	827 586	26/05/2017	26/05/2022	0,58 €	0,1626 €	NA	NA
BSA 2 - Tranche 3	160 000	26/05/2017	26/05/2022	3,00 €	0,0142 €	NA	NA
BSA 1 - Tranche 4	1 021 276	19/06/2017	19/06/2022	0,47 €	0,1626 €	NA	NA
BSA 2 - Tranche 4	160 000	19/06/2017	19/06/2022	3,00 €	0,0142 €	NA	NA
BSA 1 Tranche 5 Brackno	1 263 157	17/07/2017	17/07/2022	0,38 €	0,1626 €	NA	NA
BSA 2 - Tranche 5	160 000	17/07/2017	17/07/2022	3,00 €	0,0142 €	NA	NA
BSA 1 Tranche 6 Brackno	1 371 428	31/08/2017	31/08/2022	0,35 €	0,1626 €	NA	NA
BSA 2 - Tranche 6	160 000	31/08/2017	31/08/2022	3,00 €	0,0142 €	NA	NA
BSA 1 - EHGO tranche 1	17 333 333	21/11/2017	21/11/2021	0,30 €	0,0968 €	NA	NA
BSA 2 - EHGO tranche 1	17 333 333	21/11/2017	21/11/2021	0,30 €	0,0968 €	NA	NA
Total	45 714 877						

	BSA-2014	BSA-2015	BSA-2015-2	BSA 1-Bracknor (i)	BSA 2-Bracknor (i)	BSA 1 - EHGO	BSA 2 - EHGO	Total
Quantité attribuée	878 154	1 638 345	1 725 190	5 793 522	1 013 000	17 333 333	17 333 333	45 714 877
Solde au 31/12/2016	585 436	1 337 140	1 725 190	0	0	0	0	3 647 766
Bons attribués au cours de l'exercice				5 793 522	1 013 000	17 333 333	17 333 333	41 473 188
Sorties	(585 436)	(960 620)	(1 725 190)			0	0	(3 271 246)
Conversion, exercice								0
Devenues caducs								0
Solde au 31/12/2017	0	376 520	0	5 793 522	1 013 000	17 333 333	17 333 333	41 849 708

(i) 50% des BSA Bracknor sont détenus par AUPLATA

Données du modèle pour déterminer la JV des BSA	BSA-2014	BSA-2015	BSA-2015-2	BSA 1 - Bracknor	BSA 2 - Bracknor	BSA 1 - EHGO	BSA 2 - EHGO
Modèle de valorisation utilisé	Black & Scholes	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Prix des actions à la date d'attribution	1,36 €	1,34 €	1,22 €	0,80 €	0,80 €	0,26 €	0,26 €
Prix d'exercice	1,38 €	1,42 €	1,24 €	1,38 €	3,00 €	0,30 €	0,30 €
Maturité	10 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	4 ans	4 ans
Taux d'intérêt sans risque	1,48%	0,35%	0,35%	0,96%	0,96%	0,79%	0,79%
Hypothèse de taux de turnover	0%	15%	15%	0%	0%	0%	0%
Volatilité	72,29%	40,00%	40,00%	31,62%	31,62%	53,17%	53,17%
Décote d'inaccessibilité	10%	30%	30%	30%	30%	30%	30%

5.10 Activité abandonnée

Dans le cadre du partenariat stratégique signé entre AUPLATA et Newmont, Newmont signifiait à AUPLATA le 11 avril 2016 avoir réalisé un montant de dépenses d'exploration lui permettant de conclure à la finalisation de la 1^{ère} phase d'exploration et permettant ainsi à Newmont d'augmenter sa participation à 51% au capital d'Armina ou d'une joint venture qui serait créée entre Armina et Newmont, AUPLATA conservant 49%. La société a été classée conformément à IFRS 5 comme une activité abandonnée.

Newmont n'ayant pas encore pris de décision concernant la création d'une nouvelle structure ou de la montée au capital d'Armina, le classement d'Armina comme une activité abandonnée a été maintenu.

5.10.1 Bilan

Les actifs et passifs comptabilisés sur les lignes « Activité abandonnée » conformément à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » correspondent à l'entité Armina.

En K€	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF		
Actifs non courants	8 622	8 684
Écarts d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	8 575	8 575
Immobilisations corporelles	50	118
Immeubles de placement		
Actifs financiers : prêts et créances	(2)	(9)
Actifs financiers : titres disponibles à la vente		
Titres mis en équivalence		
Impôt différé		
Autres actifs non courants		
Actifs courants	35	94
Stocks et en-cours		
Clients et comptes rattachés	1	1
Autres actifs courants	34	35
Créance d'impôt		
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie		57
Total de l'actif destiné à être cédé	8 658	8 777

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Passifs non courants	600	600
Provisions		
Instruments financiers dérivés		
Emprunts dettes financières à plus d'un an		
Dettes financières avec les parties liées		
Impôts différés	600	600
Autres passifs non courants		
Passifs courants	81	168
Provisions		
Instruments financiers dérivés		
Emprunts et dettes financières à moins d'un an		
Dettes financières avec les parties liées		
Fournisseurs et comptes rattachés	47	132
Autres passifs courants	34	35
Impôt exigible		
Total du passif destiné à être cédé	681	767

5.10.2 Compte de résultat

Le résultat net des activités non poursuivies actifs et passifs comptabilisés sur les lignes « Activité abandonnée » conformément à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » correspondent à l'entité Armina.

<i>En K€</i>	31/12/17	31/12/16
Chiffre d'affaires	(1)	1
Achats consommés	14	73
Charges de personnel	()	19
Impôts et taxes		1
Dotations aux amortissements et provisions	61	105
Autres produits et charges d'exploitation	(43)	
Résultat opérationnel courant	(32)	(199)
Produits et charges non récurrents		
Résultat opérationnel	(32)	(199)
Charge d'endettement financier brut		
Rémunération de la trésorerie		
<i>Coût de l'endettement financier net</i>		
Autres charges et produits financiers		
Résultat courant	(32)	(199)
Impôt sur le résultat		
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités non poursuivies	(32)	(199)

5.11 Résultat par action

Les résultats étant déficitaires, aucune action potentielle n'a été considérée comme dilutive.

	31/12/2017
Nombre moyen pondéré d'actions	70 306 277
Dividende par action versé au titre de l'exercice	0
Résultat par action des activités poursuivies, en euros	(0,172)
Résultat par action des activités abandonnées, en euros	(0,000)
Actions potentielles dilutives	
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	70 306 277
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros	(0,172)
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros	(0,000)

5.12 Variation des provisions pour risques et charges

<i>En K€</i>	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres mvt	31/12/2017
Non courant					
Pour retraites	15	3	0	0	18
Pour litiges	0	0	(0)	(0)	0
Poursuite nette négative des entreprises en MEE	581	228	0	0	809
Pour mises en état	955	100	0	(30)	1025
Sous-totaux non courant	1 552	331	(0)	(30)	1 853
Courant					
Pour litiges	2 027	500	(243)		2 284
Pour mises en état	246		(129)	30	146
Sous-totaux courant	2 273	500	(372)	30	2 430
Totaux	3 824	831	(372)	(0)	4 283

Les dotations pour litiges intègrent essentiellement à des litiges sociaux.

5.13 Emprunts et dettes financières

5.13.1 Variation des emprunts et dettes financières

<i>En K€</i>	31/12/2016	Impact TIE et ICNE	Augmentations	Diminutions	Conversion en instruments de capitaux propres	31/12/2017
Retraitement des crédits-baïls	346			(144)		202
Emprunt obligataire	4 141	99	18 015	0	(13 477)	8 777
Dettes financières avec les parties liées	20		70			90
Autres dettes financières diverses	232			(100)		132
Concours bancaires courants	41		3	(41)		3
Totaux dettes financières	4 780	99	18 088	(285)	(13 477)	9 205

5.13.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

En K€	31/12/2017	Part		dont	
		à moins d'un an	à plus d'un an	inférieure à 5 ans	supérieure à 5 ans
Retraitement des crédits-baïls	202	130	72	72	
Emprunt obligataire	8 777	4 646	4 131	4 131	
Dettes financières avec les parties liées	90	90			
Autres dettes financières diverses	132		132	132	
Concours bancaires courants	3	3			
Dettes participation des salariés					
Concours bancaires courants					
Totaux dettes financières	9 205	4 870	4 336	4 336	0

L'analyse par échéances intégrant les intérêts à payer est la suivante :

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A - 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
<i>En K€</i>				
Dettes à long terme	8 910	4 646	4 263	-
Obligations en matière de location - financement	202	130	72	-
Instruments financiers dérivés				
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	9 112	4 776	4 336	-

5.14 Autres passifs courants et non courants

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	5 958	4 171
Fournisseurs d'immobilisations		
Totaux fournisseurs	5 958	4 171
Avances et acomptes reçus		
Dettes sociales	305	576
Dettes fiscales	499	306
Dettes diverses	17	30
Produits différés		
Autres		
Totaux des autres passifs courants	821	912
Options d'achat 75% Dorlin par Reunion Gold ⁽¹⁾	15 413	
Dettes vis-à-vis de BRGM	1 500	1 518
Totaux autres passifs non courants	16 913	1 518

- (1) Suite à l'accord entre AUPLATA et Reunion Gold (cf. note 2.2), AUPLATA a octroyé à ce dernier une option d'achat d'une durée de 5 ans lui permettant d'acquérir 75% du titre minier de Dorlin. Les titres miniers étant valorisés à 20.6 M€, cette option d'achat est comptabilisée au passif du Groupe pour un montant de 15.4 M€ correspondant à 75% de la juste valeur du titre minier Dorlin.

5.15 Engagements et passifs éventuels

5.15.1 Engagements financiers donnés

5.15.1.1 *Redevances Yaou et Dorlin*

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD SAS auprès de Golden Star Ressources Ltd. et de Guyanor, le Groupe s'est engagé, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1% du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2 134 K€..

Le total des redevances cumulées au 31 décembre 2017 s'élève 438,8 k€.

5.15.1.2 *Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud*

Dans le cadre du rachat à GOLDEN STAR Resources Ltd. de la société ARMINA détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par société la GOLDEN STAR Resources Ltd. vis-à-vis du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. AUPLATA s'engage ainsi à donner à sa filiale les moyens lui permettant de remplir ses obligations en terme de conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites. Ces 2 PER font l'objet de l'accord entre AUPLATA, ARMINA et NEWMONT La Source.

ARMINA a reçu le 3 août 2015, l'accord pour le renouvellement du PER BON ESPOIR jusqu'au 31 octobre 2016, pour un engagement de dépenses de 1.250K€. Une demande de concession sur ce site a été déposée en octobre 2016. Au 30 juin 2017, il a été confirmé que cet engagement de dépense avait été tenu. Le dossier a reçu un avis favorable de la commission des mines au début de l'exercice 2018.

Le dossier de renouvellement du PER IRACOUBO Sud pour une durée de 5 ans, été déposé en février 2015 et porte sur un engagement de dépenses de 1.320 k€. Le permis a été renouvelé en novembre 2017. (Échéance mars 2020).

5.15.1.3 *Engagement sur le PER Couriège*

Le PER Couriège venant à expiration le 2 juillet 2015, et l'effort financier minimal sur le permis ayant été respecté, AUPLATA a déposé en juin 2015 une demande de renouvellement du PER Couriège, pour une durée de 5 ans et un montant minimal d'engagement de dépenses de 84,5 K€. Des demandes complémentaires ont été faites le 2 décembre 2016. Au cours du premier semestre 2017, AUPLATA a apporté les éléments de réponse et le dossier est, à ce jour, jugé recevable. Au début de l'exercice 2018, la commission des mines a donné un avis favorable au dossier de renouvellement du PER.

5.15.2 Engagements hors bilan

Au cours de sa réunion du 16 septembre 2016, le Conseil d'administration d'AUPLATA, a autorisé, en application de l'article L. 225-35 alinéa 4 du Code de commerce et conformément à l'article R. 225-28 du Code de commerce, le Président Directeur Général à consentir au nom d'AUPLATA, une caution solidaire d'un montant maximum de 400.000 \$ au bénéfice de la filiale de Newcrest Mining Limited, en garantie du remboursement par OMCI de la somme de 400.000 \$ due à la filiale de Newcrest Mining Limited en application de l'accord stratégique du 2 septembre 2016.

L'activation de cette caution pourra être exercée par Newcrest dans le cas où le ministère des mines de Côte d'Ivoire refuserait le transfert de la propriété du « MONT Goma project » d'OMCI à la Compagnie Minière de Mont Goma et si OMCI se révélait être défaillante dans le remboursement de ces 400 000 \$.

Suite à l'arrêté préfectoral N° 2015-322-0002 du 18 novembre 2015 autorisant AUPLATA à exploiter une installation de séparation gravitaire d'or primaire et une unité modulaire de traitement du minerai aurifère sur la commune de St Elic, AUPLATA devait fournir des garanties financières à hauteur de 622 863 € pour la période allant de 2015 à 2019.

Suite à un appel d'offre, la société Schneider Securities a été retenue afin d'émettre une attestation de garantie financière en faveur du Préfet de la région de Guyane pour un montant de 622 863 €. Cette attestation a été émise en date du 17 octobre 2016.

La société Schneider Securities ayant demandé un dépôt de garantie de 95 000 €, AUPLATA constate un engagement hors bilan de la différence soit : 527 863€.

5.16 Ventilation du chiffre d'affaires

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Ventes d'or	3 587	7 711
Ventes d'argent	3	5
Prestations de services	1 384	1 943
Chiffre d'affaires	4 973	9 658

Les prestations de service correspondent essentiellement aux refacturations aux sous-traitants des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant.

La production d'or et d'argent provient, de l'exploitation des concessions de Dieu Merci, des PEX de Yaou et Dorlin et du contrat d'amodiation de Paul Isnard en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Suite à la suspension de toute production gravimétrique, l'extraction du minerai est principalement issue des chantiers alluvionnaires résultant essentiellement de l'exploitation par sous-traitance. A la fin de l'exercice 2017, trois sous-traitants continuent d'exercer une activité sur les sites d'AUPLATA.

En KG	31/12/2017	31/12/2016
DIEU MERCI	30	70
PAUL ISNARD	37	87
YAOU		
DORLIN	43	63
Production - total	111	220
dont production sous-traitée	105	190
	94%	86%

5.17 Charges d'exploitation

5.17.1 Ventilation des achats consommés

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Achats matières premières & autres approvisionnements	1 951	2 255
Variation stocks matières premières & autres approvisionnements	36	267
Achats de sous-traitance et autres services externes ⁽¹⁾	3 644	5 650
Autres charges externes	5 614	3 885
Totaux	11 244	12 058

(1) Correspond principalement aux charges de sous-traitance minière.

5.17.2 Charges de personnel

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	1 102	1 360
Charges sociales	385	772
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	(8)	(22)
Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	(1 230)	1 230
Totaux	248	3 340

En 2016, les charges de personnel intègrent une charge de 1 230 K€ relative au plan d'actions gratuites attribuées en septembre 2016. L'attribution définitive était conditionnée à l'existence, à l'expiration de la période d'acquisition d'un an, d'un montant de réserves suffisant.

Le non-respect de cette condition a amené à reprendre la charge comptabilisée antérieurement au cours de 2017.

5.18 Autres produits et charges d'exploitation

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat sur opérations de gestion	(356)	(67)
Cessions d'actifs	(18)	(510)
Autres	0	0
Totaux	(374)	(577)

5.19 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	92	93
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	1900	2 198
Dotation aux amortissements	1 992	2 291
Dot. aux provisions	100	1393
Reprise de provisions	(444)	(1922)
Reprise de provision BRGM		
Dot./dép des stocks MP et marchandises	366	216
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis		
Dotation aux dépréciations et provisions nettes des reprises	21	(314)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	2 013	1 977

5.20 Produits et charges non récurrents

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Produits non récurrents		
Reprise de provision litige Golden Star / Colombus		595
Provision litige BRGM		500
Sous-total produits non récurrents	0	1 176
Charges non récurrentes		
Dépréciation du prêt OMCI ⁽¹⁾	(1 431)	
Complément de dette BRGM		(433)
Coût social lié à l'arrêt de production de Dieu Merci		(858)
Provision indemnités de départ Jean-François Fourt	(500)	
Provision prud'hommes / licenciement collectif 2013		(1 394)
Résultat de dilution/cession Colombus		(624)
Résolution du litige Colombus réglé en trésorerie		(63)
Résolution du litige Colombus réglé par remise d'actions Colombus à titre gratuit		(625)
Sous-total charges non récurrentes	(1 931)	(3 997)
Total net	(1 931)	(2 821)

1) Cf. note 2.5.2

5.21 Coût de l'endettement

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et charges assimilés	(450)	(659)
Produits nets des autres valeurs mobilières		
Coût de l'endettement financier net	(450)	(659)
Autres intérêts et produits assimilés	(127)	(66)
Différence nette de change	(111)	17
Dotations financières nettes des reprises		
Total des charges et produits financiers	(688)	(708)

5.22 Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

5.22.1 Charges et produits calculés

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	1622	1146
Paiement fondé sur des actions	(1230)	1230
Autres charges / produits calculés		43
Total charges et produits calculés	392	2 420

5.22.2 Détermination du besoin en fonds de roulement

En K€	Ouverture	Variation cash	Frais émission OCABSA	Autres éléments non cash	Clôture
Stocks nets	368	(305)			63
Clients nets	932	(252)			680
Avances et acomptes	367	940			1 306
Autres Débiteurs	348	55			403
Fournisseurs débiteurs					
Comptes courants	3				3
Créances d'impôt	139	(86)			54
Charges constatées d'avance	296	97			393
Créances sur cession d'immobilisations					
Frais d'émissions d'emprunts	0		5 967		5 967
Sous totaux	2 453	449	5 967		8 869
Dettes fournisseurs	4 171	1 847		(60)	5 958
Fournisseurs d'immobilisations	1 518	(18)			1 500
Dettes fiscales et sociales	882	(79)			804
Impôt exigible					
Dettes diverses	30	(12)			17
Autres				15 413	15 413
Sous totaux	6 600	1 738		15 353	23 692
Besoin en fonds de roulement	(4 147)	(1 289)	5 967	(15 353)	(14 823)

5.23 Note relative aux parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants du Groupe ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes. Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées :

<i>En K€</i>	OMCI
Compte de résultat 31/12/2017	
Chiffre d'affaires	
Autres produits	(15)
Achats et charges externes	
Prestations de R&D activées	
Charges financières	(42)
Résultat des activités non poursuivies	
Bilan 31/12/2017	
Clients	
Débiteurs	
Fournisseurs	
Avances en compte-courant	1 431
Dépôts et cautionnements reçus	
Emprunt obligataire	
Obligations souscrites	
Intérêts courus sur emprunt obligataire	
Intérêts courus sur Obligations souscrites	

5.24 Information sectorielle

5.24.1 Information par groupe d'activité

Le Groupe s'organise autour d'un seul secteur relatif à l'exploration et l'exploitation minière d'or primaire. Ainsi, l'information relative à la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels* est présentée dans l'ensemble des états financiers consolidés et de notes de l'Annexe.

5.24.2 Information par zone géographique

Le Groupe effectue des travaux d'exploration et d'exploitation des sites miniers en Guyane Française. L'intégralité de l'activité du Groupe se fait donc en France, à l'exception de la filiale OMCI détenue à 50% par AUPLATA qui réalise des travaux d'exploration en Côte d'Ivoire.

5.25 AUTRES NOTES

5.25.1 Effectifs

	31/12/2017	31/12/2016
Effectifs en fin période	8	11

5.25.2 Rémunération des mandataires sociaux

Monsieur Jean-François Fourt, Président du Conseil d'Administration, a perçu une rémunération d'un montant brut de 18 K€, avantages en nature compris.

Monsieur Didier Tamagno, Directeur Général, a perçu une rémunération globale brute de 260 K€, avantages en nature compris.

5.25.3 Événements postérieurs

5.25.3.1 Croissance externe

La société a franchi en avril 2018, le seuil de détention de 10% du capital d'Element ASA, et détient à ce jour 9 600 000 actions (code ISIN NO0003055808), représentant 14% du capital, ce qui en fait le principal actionnaire de la société norvégienne d'investissement dans le secteur minier cotée à la Bourse d'Oslo. A travers cette prise de participation, AUPLATA manifeste son intérêt pour les ressources minières d'Element ASA. AUPLATA croit également dans les synergies potentielles avec Element ASA, et, particulièrement, en ce qui concerne le projet d'ICO (Initial Coin Offering) de cette dernière.

5.25.3.2 *Financement*

En Janvier 2018 les 262 OCA Bracknor encore en circulation, ont été rachetées par AUPLATA pour un montant de 1 456 000 euros et revendues à EHGO qui a procédé à leur conversion.

Le contrat d'ORDINANE a été amendé avec une accélération du calendrier avec une tranche émise tous les 10 jours de bourses. La situation au 4 avril 2018 était la suivante :

Demandes d'exercice de BSA1	N/A
Demandes d'exercice de BSA2	N/A
Tranches tirées	10
Bons d'émission d'ODIRNANE détenus par / EHG	20
ODIRNANE détenues par / hold by EHG	837
BSA1 détenus par /hold by EHG	58 333 333
BSA2 détenus par / hold by EHG	58 333 333
Nombre d'actions total AG 18 12 2017	99 600 723
Nombre d'actions créées par conversion d'ODIRNANE ou exercice de BSA	112 964 277
Pour rappel: nombre d'actions créées par conversion des OCA Bracknor post AG 18 12 2017	9 357 142
Nombre d'actions total - 4 4 2018	221 922 142
Nombre total de droits de vote - 4 4 2018	221 922 142

5.25.3.3 *Juridique*

Les conversions de 8 premières tranches de l'emprunt EHGO et de la tranche 6 de l'emprunt Bracknor ont conduit à la création de 118 749 991 actions au cours des premiers mois de l'exercice 2018.

L'émission de la 7^e tranche EHGO a donné lieu à la souscription par le fonds EHGO de 82 000 000 BSA à un prix d'exercice de 0,30 € (41 000 000 de BSA 1 et 41 000 000 de BSA 2) et pouvant générer un apport en fonds propres pour AUPLATA de 24,6 M€.

AUPLATA a prolongé son accord avec Bracknor afin de conserver sa faculté de racheter les BSA encore détenus par Bracknor.

